

Ville de Fleury les Aubrais



## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Délibération n°2022\_001

### 1) Actualisation de la composition de la commission d'appel d'offres

L'an deux mille vingt deux, le trente et un janvier, le Conseil municipal de la commune de Fleury les Aubrais était réuni dans la salle du conseil en mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **24 janvier 2022** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

#### Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Sébastien VARAGNE, M. Michel BOITIER, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Isabelle GUYARD, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Benjamin DELAPORTE, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

#### Absent.e.s avec pouvoir :

M. Grégoire CHAPUIS (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Evelyne PIVERT (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à M. Johann FOURMONT), Mme Sandra SPINACCIA (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à M. Rémi SILLY), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Nicolas LE BEUZE)

M. Patrice AUBRY remplit les fonctions de secrétaire.

|                         |
|-------------------------|
| Nombre de Conseillers : |
| En exercice : 35        |
| Présents : 29           |
| Votants : 35            |

Ville de Fleury les Aubrais

## ADMINISTRATION GENERALE

### 1) Actualisation de la composition de la commission d'appel d'offres

#### **Mme CANETTE, Maire, expose**

Par délibération en date du 27 juillet 2020, le Conseil municipal a désigné les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat. Après concertation et accord entre les différents groupes représentés au Conseil municipal, une liste commune avait été constituée.

Il convient de remplacer M. Anthony Domingues suite à sa démission du Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1411-5,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 juillet 2020 portant élection des membres de la commission d'appel d'offres,

Considérant qu'il convient de remplacer M. Anthony Domingues au sein de la commission d'appel d'offres, suite à sa démission du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

#### **Le Conseil municipal :**

- établit la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

|                                    |                             |
|------------------------------------|-----------------------------|
| <b>Présidente de la commission</b> | Madame Carole Canette       |
| <b>Membres titulaires</b>          | Monsieur Bruno Lacroix      |
|                                    | Monsieur Benjamin Delaporte |
|                                    | Monsieur Sébastien Varagne  |
|                                    | Monsieur Nicolas Le Beuze   |
|                                    | Monsieur Stéphane Kuzbyt    |
| <b>Membres suppléants</b>          | Madame Karine Percheron     |
|                                    | Madame Marilyn Coulon       |
|                                    | Monsieur Patrice Aubry      |
|                                    | Monsieur Alain Lefauchaux   |
|                                    | Madame Isabelle Muller      |

Il est rappelé que les membres ci-dessus désignés siégeront également au sein de la commission pour les marchés à procédure adaptée (MAPA), dont l'avis est sollicité pour les marchés et

Envoyé en préfecture le 01/02/2022

Reçu en préfecture le 01/02/2022

Affiché le

**SLO**

ID : 045-214501470-20220131-2022\_001-AR

Ville de Fleury les Aubrais

accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définis pour la mise en œuvre de procédures formalisées.

**Adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait certifié conforme.**

**Certifié exécutoire**

Reçu en préfecture le **01 FEV. 2022**

Publié/notifié le : **03 FEV. 2022**

Fleury-les-Aubrais, le 1 février 2022

Pour la Maire,

La Directrice générale des services  
Florence FRESNAULT



Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>

